



Recours personnel caution logement

Par Dimitri_fx

Bonjour,
J'ai, en tant que caution solidaire, réglé la dette des locataires à leur place.
Malgré avoir essayé de régler cela à l'amiable par la suite, cela est resté sans succès.
Je souhaiterais donc lancer un recours personnel pour récupérer les sommes payées.

Quelles sont les démarches pour lancer le recours ? Via un commissaire de justice ou autres ?
Merci par avance
Cdlt

Par Isadore

Bonjour,

Quel est le montant du litige ?

Il faudra saisir le tribunal judiciaire, après éventuellement une conciliation ou une médiation (tentative de résolution amiable "officielle") qui peut être obligatoire en fonction du montant.

Est-ce que les locataires reconnaissent la dette ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il y a une procédure simplifiée via huissier (commissaire de justice) si moins de 5000 euros.
[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F38307]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F38307[/url]